



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

*** 1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation elma clean 225 (EC 225)
Identifiant unique de formulation UFI:DW10-90XT-Q009-D609
Catégorie de produits PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

Composant(s) déterminant la classification de danger

aminoxyde amidopropyldiméthylrique d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3-(diméthylamino) propyl], N'-oxides], métasilicate de disodium

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Usage de la substance/du mélange

Concentré de nettoyage alcalique universel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com

Service responsable de l'information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

*** 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, +49 761 19240
EN)
France: numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Skin Irrit. 2, H315	Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais.

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Pictogrammes des risques



GHS05

*** 2.2 Éléments d'étiquetage**



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

* **Autre étiquetage**

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:
5 - 15% agents de surface anioniques
< 5% agents de surface amphotères
5 - 15% phosphates

* **2.3 Autres dangers**

* **Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

* **Effets nocifs possibles sur l'environnement**

Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

* **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances

non applicable

* **3.2 Mélanges**

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
111798-26-6		ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether	5 - 15 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	
7320-34-5	230-785-7	pyrophosphate de tétrapotassium	5 - 15 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
	939-581-9	aminoxyde amidopropyldiméthylrique d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3-(diméthylamino) propyl], N'-oxides]	< 5 pds %	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	M=1 (Aquatic Acute 1)
6834-92-0	229-912-9	métasilicate de disodium	< 5 pds %	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
Not relevant (polymer)	ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether
01-2119489369-18	pyrophosphate de tétrapotassium
01-2119978229-22	aminoxide amidopropyldiméthylque d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3-(diméthylamino) propyl], N'-oxides]
01-2119449811-37	métasilicate de disodium

Indications diverses

Mélange alcalique aqueux d'agents de surface anioniques et amphotère, trioxosilicate de sodium et agents complexants.

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours**

*** 4.1 Description des premiers secours**

*** Remarques générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

*** Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.
Demander immédiatement un avis médical.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Traitement médical nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucune autre information disponible.

*** 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

*** Informations pour le médecin**

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxydes d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone
Phosphore oxydes
Dioxyde de silice (SiO₂)



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

* **5.3 Conseils aux pompiers**

* **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**
ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

* **Informations complémentaires**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Le produit lui-même n'est pas combustible.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Sciure de bois
Liant universel
Kieselguhr
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

* **6.4 Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

* **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

* **Mesures de protection**

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Le produit n'est pas combustible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
Acide

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.
Durée de stockage: 5 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

aucune autre

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

*** 8.1 Paramètres de contrôle**

*** DNEL salarié**

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
6834-92-0	métasilicate de disodium	1.49 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 175
6834-92-0	métasilicate de disodium	6.22 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 25

*** PNEC**

n°CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
6834-92-0	métasilicate de disodium	7.5 mg/L	eaux, eau douce	
6834-92-0	métasilicate de disodium	1000 mg/L	station d'épuration (STP)	
	aminoxyde amidopropyldiméthyle d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3-(diméthylamino) propyl], N'-oxides]	0.00606 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 50
	aminoxyde amidopropyldiméthyle d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3-(diméthylamino) propyl], N'-oxides]	3.2 mg/L	station d'épuration (STP)	Facteur d'évaluation 10

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection des mains

gants (résistants aux lessives alcalines)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: NR, 0,5mm.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

Indications diverses

Valeurs limites d'exposition professionnelle: Aucune information signifiante disponible.

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

*** 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique
liquide

Couleur
jaunâtre à beige

Odeur
douce

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			non déterminé
Point de fusion/point de congélation	Plage de solidification < -5 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité		négligeable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité		négligeable
Point éclair			Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.
Température d'auto-inflammabilité	> 300 °C		Valeur pour agents complexants.
Température de décomposition	≥ 100 °C		
pH	dans l'état fourni env. 13 (20°C)		
Viscosité			non déterminé
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	env. -2		Valeur pour pyrophosphate de tétrapotassium.
Pression de vapeur	env. 23 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	1.132 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	0.62		Valeur pour eau.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

*** 9.2 Autres informations**

*** Informations sur les classes de danger physique**



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

* **Explosifs**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).
CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

* **gaz inflammables**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **Aérosols**

* **Estimation/classification**

non significative - aucun aérosol.
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

* **Gaz comburant**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **gaz sous pression**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

* **liquides inflammables**

* **Estimation/classification**

non inflammable, non combustible (Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C).

* **solides inflammables**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **Matières et mélanges auto-réactifs**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

* **Liquides pyrophoriques**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).
CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notablement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

* **Matières solides pyrophoriques**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **matières et mélanges auto-échauffants**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

* **Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables**

* **Estimation/classification**

non significative - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

* **Liquides comburants**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

* **Matières solides comburantes**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **Peroxydes organiques**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

* **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	0.07 mm/a	Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4	
Taux de corrosion (mm acier/année)	0.03 mm/a	Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4	

* **Estimation/classification**

Le mélange n'est pas classé comme corrosif pour les métaux.

* **Explosibles désensibilisés**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539).
Teneur en solvant	0 %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

* **Autres informations**

Aucune autre information signifiante disponible.

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

* **10.1 Réactivité**

Réaction exothermique avec:

Acide

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

10.5 Matières incompatibles

Acide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

*** Toxicité aiguë**

*** Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	n°CAS6834-92-0 méta-silicate de disodium DL50: 1152 mg/kg Espèce Rat		
	aminoxyde amidopropyldiméthyl- d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3- (diméthylamino) propyl], N'- oxides] DL50: 500- 1000 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)		négligeable

*** Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.	Principe d'extrapolation 'Dans des mélanges fondamentalement identiques.'	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Risque de lésions oculaires graves.	OCDE 437	

*** Sensibilisation respiratoire**

*** Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** Sensibilisation cutanée**

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		Méthode de calcul.	



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

* **Mutagénicité sur les cellules germinales**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Cancerogénité**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité pour la reproduction**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Evaluation résumée des propriétés CMR**

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

* **STOT SE 1 et 2**

* **Estimation/classification**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **STOT SE 3**

* **Irritation des voix respiratoires**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Effet narcotique**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

* **Estimation/classification**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Danger par aspiration**

* **Estimation/classification**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

* **Autres informations**

Exerce un effet dégraissant sur la peau.



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

* **12.1 Toxicité**

* **Toxicité aquatique**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: 29.3 mg/L	calculé.	
	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether CL50: 64 mg/L Durée du test 96 h		
	aminoxyde amidopropyldiméthylrique d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3-(diméthylamino) propyl], N'-oxides] CL50: 0.68 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	aminoxyde amidopropyldiméthylrique d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3-(diméthylamino) propyl], N'-oxides] NOEC 0.42 mg/L Espèce Tête de boule Durée du test 302 d		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 68.9 mg/L	calculé.	
	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether EC50 227 mg/L Durée du test 48 h		
	aminoxyde amidopropyldiméthylrique d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3-(diméthylamino) propyl], N'-oxides] EC50 19.9 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	aminoxyde amidopropyldiméthylrique d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3-(diméthylamino) propyl], N'-oxides] NOEC 0.7 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d	OCDE 211	
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 31.4 mg/L	calculé.	



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
	aminoxyle amidopropyldiméthylque d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3- (diméthylamino) propyl], N'- oxides] EC50 0.705 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	aminoxyle amidopropyldiméthylque d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3- (diméthylamino) propyl], N'- oxides] NOEC: 0.303 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

* **Estimation/classification**
Nocif pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 70 %		diminution du COD Biodégradable.
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%.
Biodégradation			n°CAS7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium
			Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.
Biodégradation			n°CAS6834-92-0 métilsulfate de disodium
			Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.
Biodégradation	Taux de décomposition 62 % Durée du test 28 d	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether
Biodégradation	Taux de décomposition 62 % Durée du test 28 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition 65.1 % Durée du test 28 d	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether
Biodégradation	Taux de décomposition 68 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	aminoxyde amidopropyldiméthylrique d'acide de matière grasse de cocos [Amides, C12-18 (even numbered), N-[3-(diméthylamino) propyl], N'-oxides]

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

métasilicate de disodium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

pyrophosphate de tétrapotassium: La bioaccumulation est improbable.

ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether: non disponible.

aminoxyde amidopropyldiméthylrique d'acide de matière grasse de cocos: L'accumulation significative dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 1,27).

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification

pyrophosphate de tétrapotassium: modérément mobile dans le sol (Koc: ~150).

métasilicate de disodium: non disponible.

ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether: non disponible.

aminoxyde amidopropyldiméthylrique d'acide de matière grasse de cocos: Adsorption faible sur le sol (Koc: ~34).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

* 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

* 12.7 Autres effets nocifs

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* Autres informations écotoxicologiques

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	165 mg O2/g	calculé.	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.



elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

Informations complémentaires

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Aucune autre information significative disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses

Élimination appropriée / Produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Remarque

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport maritime (IMDG)

Remarque

No hazardous material as defined by the prescriptions.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remarque

No hazardous material as defined by the prescriptions.



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

* **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

* **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

* **Réglementations EU**

Autorisations
négligeable

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

* **Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

* **autres réglementations (UE)**

À observer:

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

* **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV**

Teneur en COV, état de livraison 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

* **Directives nationales**

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

* **Abréviations et acronymes**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)

DNEL: dose dérivée sans effet

DOC: Carbone organique dissous

IATA: International Air Transport Association

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO: International Maritime Organization

JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Tl: Instruction technique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

Références littéraires et sources importantes des données

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

elma clean 225 (EC 225)

Date d'édition 12.09.2022
Date d'exécution 18.08.2022
Version 2.3 (fr)
remplace la version de 06.04.2017 (2.2)

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente